



Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires

Paiements directs et données agri-viticoles

Avenue de Marcellin 29

CH – 1110 Morges

info.paiementsdirects@vd.ch

**DÉLÉGATION D'ACCÈS
ACORDA et/ou VV20
À UN MANDATAIRE**

Acorda : site Internet dédié au recensement et à la consultation des données agricoles et des contributions.

VV20 (Vignes et Vendanges) : site Internet dédié au géoréférencement des surfaces-cépages des parcelles de vignes, à la gestion des acquis de vendanges (droits de production) et à l'encavage.

Ils sont gérés en étroite collaboration entre les cantons de Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud ainsi qu'avec AGRIDEA-Lausanne (prestataire informatique). Ils sont uniquement accessibles au travers du portail fédéral www.agate.ch.

Lorsqu'une personne veut confier la saisie de ses données à un mandataire elle doit en informer la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) Le mandataire doit préalablement avoir été enregistré comme tel par la DGAV.

Demande

No d'exploitation :
(Au-dessus de votre adresse dans les correspondances de la DGAV)

Acorda VV20 Acorda et VV20

Demandeur

Nom et Prénom :

NPA et localité :

E-mail :

Mobile/Tél :

Mandataire

Nom de l'organisation :

Nom et Prénom :

Modalités

Le demandeur susmentionné, ou son mandataire, assume l'entièbre responsabilité de l'usage de ses paramètres de sécurité (nom d'utilisateur et mot de passe) et leur confidentialité.

La Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) peut, en tout temps, sans préavis, sans indemnité et sans en indiquer les motifs, retirer momentanément ou définitivement l'accès aux données.

Les données sur le site sont celles qui figurent dans la base de données au moment de la consultation. Elles sont susceptibles d'être modifiées en tout temps compte tenu du traitement du dossier. Seules les données figurant sur les décomptes de la DGAV, telles que celles mentionnées dans le décompte final des paiements directs, peuvent faire l'objet d'une contestation par voie de recours.

Par sa signature ci-dessous le demandeur, et cas échéant responsable de l'exploitation, déclare accepter ces conditions.

Lieu : Date :

Signature :